

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Nossos

Déclaration de Maladie : N° S19-0002523

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 116.93 Société : Ram

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Diouch Imad Date de naissance : 29.01.75

Adresse : habitatuelle

Tél. : 06.99.32.50.34 Total des frais engagés : 1098,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. KHOUYI ATHAR 09 000 46 64
Médecin Interne
CHU BEN ROCH CASABLANCA

Date de consultation : 04/06/23

Nom et prénom du malade : Diouch Imad Age : 12

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Exacerbation d'asthme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 04/06/2023

Signature de l'adhérent(e) : Diouch

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/06/23	C	6235	6235	DR KHOUYI ATHAR Médecin Interne CHU IBN ROCH CASABLANCA Ibn Rochid

090004664

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMAIE DE L'HOPITAL IBNOU ROCH H.D San 11, RUE GRASSI, QUARTIER DES HOPITAUX CASABLANCA INPE : 092060912	04/06/23	848,80

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	04/06/23	R. Thotca	C.H.U. Ibn Rochid Service d'Enfants Casablanca Service de la Radiologie Pédiatrique

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

FORMALITES D'HOSPITALISATION

Hospitalisation programmée

Les malades ou leurs accompagnants doivent se présenter au bureau d'Admission munis des pièces suivantes :

- Le billet d'acompte pour l'hospitalisation délivré par le médecin,
- Une pièce d'identité du malade ou de son accompagnant ou de son tuteur si le malade est mineur.

Et pour le règlement des frais d'hospitalisation:

- Soit une prise en charge par un organisme de prévoyance sociale ou une compagnie d'assurance pour les mutualistes.
- soit un certificat d'indigence pour les malades de niveau économique faible (ce certificat doit être établi au nom du père ou du tuteur si le malade est mineur.

En dehors de ces deux situations les malades doivent verser un acompte de 750,00 Dhs en attendant le règlement de l'intégralité de la facture avant leur sortie du service hospitalier.

Hospitalisation d'urgence

L'hospitalisation est effectuée immédiatement. Le règlement des formalités administratives s'effectuera par la suite.

La sortie du malade ne peut se faire qu'après accomplissement de toutes les formalités susvisées.

نظام الاستشفاء

الاستشفاء المبرمج

يعين على المرضى أو مرفاقهم أو أولياء أمرهم إذا كانوا قاصرين أن يتقدموا إلى مكتب الدخول مصحوبين بالوثائق التالية:

- ورقة الاستشفاء مؤشر عليها من طرف الطبيب.
- بطاقة تعريف المريض أو ولي أمره إذا كان قاصرا ولأداء مصاريف الاستشفاء:
- إما شهادة تحمل نفقات مسلمة من هيئة تعاونية أو شركة للتأمين بالنسبة للمؤمن عليهم.
- إما شهادة الاحتياج مسلمة للمرضى ضعيفي الدخل أو أولياء أمرهم إذا كانوا قاصرين.

فيما عدا هاتين الحالتين يجب على المريض أو مرفاقهولي أمره إذا كان قاصرا دفع مبلغ 750,00 كتسبيق وذلك في انتظار أداء المبلغ الإجمالي لمصاريف الاستشفاء قبل مغادرة المريض للمستشفى.

الاستشفاء المستعجل

الاستشفاء يتم في حينه ويقوم المريض أو مرفاقه أوولي أمره إذا كان قاصرا بتسوية ملف الاستشفاء قبل مغادرة المريض للمصلحة الاستشفائية.

لا يمكن خروج المريض من المستشفى حتى يتم استيفاء جميع الشروط المذكورة.

Hôpital sans Tabac

مستشفى بدون تدخين

Billet d'Admission N° 17684

N° d'admission SAUP :

Date : 04/10/2013

Service :

Nom : Diouck Prénoms : Hamza

Fils ou fille de : et de :

Date de Naissance (Age) : 12 ans

Lieu de Naissance :

Profession des Parents :

Ramed : Mutualistes : Payant :

Adresse Actuelle :

Tél. (1) : 0524 80 00 00

Diagnostic d'entrée : AF: Allergie alimentaire du nourrisson, asthmatique depuis l'âge de 2 ans en 2011, Désensibilisation en 2016 à titre externe.

Dr. MADANI Imane
Pédiatre
Hôpital d'Enfants Abderrahim
Casablanca

Présente RT
exacerbation nocturne d'asthme
RON vs Prof. Slaoui du 11/10/2013
Pneumo

Cachet et Signature
de Médecin

Date :

ORDONNANCE

Djouach Hamza

Dr. MADIHI Imane
Pédiatrie
Hôpital des Enfants Abderrahim
Hôpital Casablanca
Hôpital Casablanca

106/33

- Age = 12 ans
- Asthmatique depuis l'âge de 2 ans, enfant III
- Agent bénéficiaire des sérothérapies à l'âge de 3 ans
- Se présente pour exacerbation modérée d'asthme III ép

EFR

Dr. MADIHI Imane
Pédiatrie
Hôpital des Enfants Abderrahim
Hôpital Casablanca

Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
C.H.U. Ibn Rochd - Casablanca

Quittance
Hôpital d'Enfants

Formation : diouch kamy
Reçu de M : SA
La somme de : 100

N° 194162

NATURE DE LA RECETTE	SOMME
<u>C</u>	
Total	<u>600</u>

Le : 04/06/23

Signature du
Régisseur et Cachet



Date :

ORDONNANCE

05/05/23

1. Disouch Hamza

29.05.23

Dr. MADHOUFI, DENTISTE
Hôpital Ibn Rochd Casablanca
11, Rue Grasset, Quartier
des Hôpitaux, Casablanca
Tél: 05 2 49 20 20

1) Symbicort 200mcg
inhalator

1 inhalator x 2 j pdt 3 Nois

49,30

2) ventoline Spray

3By 30 ml

149,10

3) Chambre d'inhalation

Sans Masque

60,00 optichambbre ou feistal

4) Despred 20 mg CP

2 CP 1°

pdt 3

Dr. MADHOUFI, DENTISTE
Hôpital Ibn Rochd Casablanca
11, Rue Grasset, Quartier
des Hôpitaux, Casablanca
Tél: 05 2 49 20 20

S.P

Qty: One Unit

LOT

16J22052

08/2022



Cipia Maroc

BP 4491-11850

Oum Azza, Ain Aouda

PPC : 149,50 DH



8 901117 261310

Lot

EXP

PPV

FM 9 S

09 2024

45,30 DH

1 /

60,00



SYNTHEMEDIC

22 rue soukour bni al aouam roches
noires, casablanca

SYMBICORT TURBUHALER

200/6 ug Pdr push

Flacon de 120 doses

10414 DMP/21/ARO PPC: 297,00 DH

6 11800 020708

SMSG
SEP-22
AOU-24



Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
C.H.U. Ibn Rochd - Casablanca

Formation : diouach kenza
Reçu de M : ceut vingt
La somme de : cent vingt

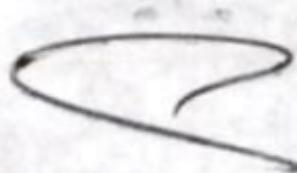
NATURE DE LA RECETTE	SOMME
<u>Ad. Thos. ad.</u>	
Total	<u>A 20,00</u>

Quittance
Hôpital d'Enfants

N° 194171

Le : 04/06/23

Signature du
Régisseur et Cachet



ORDONNANCE

Age: 12 ans

ATCD: Asthme
traité par desensibilisation

Le: 04/06/23

Driouch Hama

se présente pour gêne respiratoire
avec des sibélants & l'auscultation

SUP faire Rx

Thorax faire

DR. KHOUYI ATHAR
Médecin Internie
CHU IBN ROCHD CASABLANCA

de 32/06/2023

Driouch Hamza

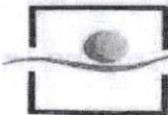
Radiographie thoracique de face.

6. Absence d'ombrage des structures osseuses
7. Absence d'épanchement pleural simple ou liquidiens.
8. - Absence de lésion parenchymateuse décelable
9. Physique à l'élargissement médiastinal, Silhouette cardiaque médiastinale sans anomalies

In Cardiomegaly

10. Radio-hypopachie Naslani - Pr Bentaleb
11. → Horizontalisation des coty postérieurs
12. → Élargissement des espaces inter-costaux
13. Thorax distendue avec
14. → hyperlakie diffuse des champs pulmonaires
15. → foyer de condensation échocardiographe Df.

*Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd
Hôpital Mère-Enfant Abderrahim HAROUCHI*



SERVICE DE RADIOLOGIE PEDIATRIQUES

Chef de service
Pr. S.SALAM

DIOUCH HAMZA

Casablanca , le 04/06/2023

**Professeure de
l'Enseignement Supérieur**

Pr. K.CHBANI

Professeure Agrégée
Pr.D.LAOUDIYI

Professeur Assistant
Pr. D.BENTALEB

Médecin attachée
Dr M. HARMAK

Secrétariat:

N. CHAHBOUNI
I. ELATIKI

Réception
L.BELKACEM

Poste 336
Poste 337

Majors :

L.FARHI (Matin)
AFKOUD (Après-midi)

RADIOGRAPHIE DU THORAX DE FACE

- Radio hyper pénétrée
- Thorax distendue avec horizontalisation des côtes postérieurs et élargissement des espaces inter-costaux.
- Hyperclarté diffuse des deux champs pulmonaires.
- Foyer de condensations rétro cardiaque droit.
- Absence d'épanchement pleural aérique ou liquidiens.
- Absence d'élargissement médiastinal.
- Absence d'anomalie des structures osseuses.

